

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2017-158
**REVITALISATION DU COMMERCE
PORTOIS**
**FONDS D'INTERVENTION POUR
LES SERVICES, L'ARTISANAT ET
LE COMMERCE (FISAC) POUR LA
PERIODE 2018 – 2019**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 28 novembre 2017 et
affichée le 28 novembre 2017.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 07 DEC 2017

LE MAIRE



OLIVIER HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi cinq
décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à
la Mairie, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer,
conseillère municipale.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, M. Bernard
Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe,
Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal
Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury
7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe,
M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand
Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint,
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine
Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid
Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer,
Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel,
M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose
Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe
(par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe), M. Faustin
Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Jean-Hubert
M'Simbona (par Mme Brigitte Laurestant),
Mme Karine Infante (par M. Sergio Erapa
11^{ème} adjoint),

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Cala
M'Rhéhoury à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau
Maire (17h37 – 17h52), Mme Cala M'Rhéhoury
7^{ème} adjointe (18h04 – 18h10), M. Henry Hippolyte
(19h35), Mme Cala M'Rhéhoury (19h45).

Absent (s): Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber,
M. Patrice Payet.

.....
.....

Affaire n°2017-158

REVITALISATION DU COMMERCE PORTOIS

FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) POUR LA PERIODE 2018 – 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'attribution de subvention n°16-1659 en date du 28 décembre 2016 du Ministère en charge du Commerce et de l'Artisanat,

Vu la loi n°89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social, le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC),

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » en date du 22 novembre 2017,

Vu le rapport présenté en séance du 5 décembre 2017 relatif la revitalisation du commerce portois du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et le Commerce (FISAC) pour la période 2018-2019,

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Gador, Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les actions de fonctionnement et d'investissement inscrites dans le projet FISAC pour la revitalisation du commerce en centre ville et au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2018-2019,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer la convention FISAC pour un montant de subvention de l'Etat de 139 400 euros,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à solliciter les financements complémentaires de la Région et du TCO,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU